

**BIGOT DE VERNIÈRE** (JEAN-JOSEPH), député à l'Assemblée constituante de 1789, dates de naissance et de mort inconnues, était curé de Saint-Flour, quand il fut élu par ce bailliage, le 27 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux. Il fut de ceux qui se réunirent au tiers-état et prêtèrent, en 1791, le serment civique décrété par l'Assemblée.

**BIGREL** (THÉOPHILE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, puis député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Loudéac (Côtes-du-Nord), le 9 mai 1802, mort à Loudéac le 6 décembre 1861, était sous-préfet d'Argentan au moment de la révolution de Février; il fut révoqué par le gouvernement provisoire. Bien qu'il eût servi la monarchie de Juillet, M. Bigrel avait plutôt des tendances légitimistes; il s'était prononcé aussi pour la décentralisation administrative. Élu en mai 1849 par les monarchistes du département des Côtes-du-Nord, représentant à l'Assemblée législative, le 12<sup>e</sup> sur 13, avec 38,226 voix (110,201 votants et 164,242 inscrits), il vota avec la majorité de droite, et se montra si peu hostile au coup d'État de décembre qu'il put être candidat officiel et élu, le 29 février 1852, au Corps législatif dans la 5<sup>e</sup> circonscription des Côtes-du-Nord, par 15,718 voix sur 16,283 votants et 27,934 inscrits. Il resta député jusqu'en 1857 et soutint les institutions impériales.

**BIJON** (CLAUDE-HENRI), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Rigny-sur-Arroux (Saône-et-Loire), le 2 mai 1745, mort à Dijon (Côte-d'Or), le 1<sup>er</sup> juillet 1831, était avocat à Bourbon-Lancy, quand il fut élu député de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, en septembre 1791; il vota avec la majorité de l'Assemblée. Nommé, après la session, membre du directoire du département (novembre 1792), il prit, à la promulgation du nouveau calendrier, les prénoms d'*Ait-Pavot*, et siégea à l'Assemblée départementale jusqu'en 1795. Ayant adhéré au coup d'État de brumaire, il fut nommé aussitôt après (an VIII), conseiller à la cour de Dijon, et mourut en 1831, dans l'exercice de cette fonction.

**BILIAIS** (HENRI-VICTOR-MARIE, LE LOUP DE LA), député depuis 1876, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 22 mars 1836, propriétaire, conseiller général de la Loire-Inférieure pour le canton de Macheoul et maire de Macheoul, protesta dans les journaux (octobre 1870), contre la dissolution des conseils généraux décrétée par Gambetta, et servit, dans la guerre franco-allemande comme chef de bataillon de mobilisés. Élu député dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Nantes, le 5 mars 1876, au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, par 8,593 voix sur 15,150 votants et 21,161 inscrits, contre M. Roch (6,484 voix), il prit place à l'extrême droite, soutint le ministère de Broglie, et après la dissolution de la Chambre fut réélu, le 14 octobre 1877, comme candidat du gouvernement du Seize-Mai, par 9,545 voix sur 15,623 votants et 21,441 inscrits, contre le candidat républicain, M. Roch qui eut 6,014 voix. Les électeurs nantais lui renouvelèrent son mandat le 21 août 1881, par 9,542 voix sur 15,975 votants et 22,105 inscrits, contre 6,313 voix données à M. Roch, et le département de la Loire-Inférieure le renvoya à la Chambre aux élections du 4 octobre 1885, au scrutin de liste, le 2<sup>e</sup> sur 9, par 72,450 voix sur 121,474 votants et 165,624 inscrits. Il con-

tinua de voter avec la droite monarchique et demanda sans succès, le 1<sup>er</sup> juillet 1886, l'insertion au *Journal officiel* des noms des soldats morts au Tonkin et à Madagascar. Dans la dernière session, M. de La Biliais a voté *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision des lois constitutionnelles (14 février, chute du ministère Floquet), *contre* les poursuites contre trois députés membres de la ligne des Patriotes (14 mars), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *contre* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

**BILIOTTI** (ROUL-VICTOR-PIERRE-HIPPOLYTE JOACHIM, MARQUIS DE), député en 1877, né au château de Beauregard-Jonquières (Vaucluse), le 22 décembre 1828, mort à la Grande-Chartreuse, le 15 septembre 1882, était fils de François-Victor-Julien-Joachim de Biliotti, qui fut auditeur au Conseil d'État sous Napoléon I<sup>er</sup>, et sous-préfet d'Avignon en 1845. Il fit ses études au collège d'Avignon, puis légitimiste ardent, se jeta dans la politique active. Il soutint de toute son influence la cause du comte de Chambord dans le Midi, et tenta plusieurs fois sans succès les luttes électorales dans Vaucluse, où il échoua, le 1<sup>er</sup> mars 1874, avec 27,953 voix contre Ledru-Rollin, républicain radical intransigeant, élu par 31,534 suffrages, en remplacement de M. Monier, décédé; et encore le 20 février 1876, à Orange avec 5,938 voix contre 9,435 à l'élu républicain, Alphonse Gent. Enfin il remporta aux élections du 14 octobre 1877, sur le député sortant, par 10,484 voix sur 19,036 votants et 22,555 inscrits: M. Gent n'obtint que 8,582 voix. Mais cette élection donna lieu à de nombreuses protestations et à une vive discussion devant la Chambre. A la suite d'une enquête parlementaire, l'élection de M. de Biliotti fut invalidée comme entachée de fraudes graves. Il ne fut pas réélu le 7 avril 1878, avec 8,093 voix contre 10,325, données à M. Gent.

**BILLARD** (NICOLAS-PIERRE-DOMINIQUE), député de 1815 à 1816, né à Chartres (Eure-et-Loir), le 4 novembre 1766, mort à Paris, le 29 octobre 1831, était propriétaire à Chartres. Légitimiste militant, il fut élu, le 22 août 1815, député d'Eure-et-Loir, au collège de département, et fit partie de la majorité de la « Chambre introuvable. » Après la session, il fut nommé (24 mai 1816) maire de la ville de Chartres.

**BILLARDET** (BERNARD), député de 1820 à 1824, né à Beaune (Côte-d'Or), le 8 novembre 1772, mort à Chevannes (Saône-et-Loire) le 10 mai 1854, est qualifié « propriétaire et maire d'Autun », dans le procès-verbal officiel de son élection, le 4 novembre 1820, comme député du 3<sup>e</sup> arrondissement de Saône-et-Loire (Autun), par 173 voix sur 256 votants et 277 inscrits, contre 76 à M. J. Martin. Il siégea au centre, et soutint le gouvernement. Billardet devait à la nouvelle loi électorale de juin 1820 (loi du double vote) son élection à la Chambre: il y représentait, en effet, le quart des plus imposés de son département. Après la session, il se retira de la vie politique.

**BILLAUD-VARENNES** (JACQUES-NICOLAS), membre de la Convention, né à La Rochelle (Charente-Inférieure), le 23 avril 1756, mort à Port-au-Prince, le 3 juin 1819, était fils d'un avocat de La Rochelle. Destiné de bonne heure

à l'état ecclésiastique, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et devint, par la suite, professeur et préfet au collège de Juilly; en août 1781, il cherchait à faire jouer un opéra intitulé *Morgana*, qu'il avait composé; son goût pour le théâtre le fit congédier par ses supérieurs; il quitta, en 1785, l'habit d'oratorien, et vint à Paris, où il épousa la fille naturelle du fermier général de Verdun.

Il resta dans une profonde obscurité jusqu'aux premiers jours de la Révolution; c'est, à cette époque seulement qu'il se fit connaître par la publication de quelques brochures. Nommé, en 1792, substitut du procureur de la commune, il assista, en cette qualité, aux massacres de Septembre. Dans le même mois, il fut envoyé à Châlons avec le titre de commissaire de la commune de Paris, et dénonça la municipalité de cette ville à l'Assemblée législative, qui n'eut point égard à la dénonciation. Les électeurs de Paris le choisirent (7 septembre 1792) pour leur député à la Convention nationale. Élu par 472 voix sur 676 votants, il proposa, dès la quatrième séance, de décréter la peine de mort contre le lâche qui introduirait l'ennemi sur le territoire français. Le 29 octobre, il défendit Robespierre accusé par Louvet, et demanda le rappel à l'ordre de ce député. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans sursis; au 2<sup>e</sup> appel nominal, il avait répondu: « Comme Brutus n'hésita pas à envoyer ses enfants au supplice, je dis non. » Au 3<sup>e</sup> appel, il s'écria: « La mort dans les vingt-quatre heures. » Le 5 mars, la nouvelle de la trahison de Dumouriez étant parvenue à la Convention, Billaud, qui voyait qu'on hésitait à publier ce malheur, s'écria qu'il ne fallait rien cacher au peuple. « C'est, dit-il, à la nouvelle de la prise de Verdun qu'il s'est levé et qu'il a sauvé la patrie! » En mission à Rennes au moment de l'insurrection de la Vendée, il s'efforça d'étouffer cette guerre, et, pour y parvenir, demanda des troupes qui ne furent pas envoyées, ce qui le porta alors à accuser de trahison le conseil exécutif. Plus tard il se prononça violemment contre les Girondins, et proposa de faire pour eux l'appel nominal et de les mettre aussitôt en jugement. Le 25 juin, il dénonça comme anarchiste Jacques Roux, prêtre et membre de la commune de Paris, qui avait lu à la Convention une adresse contre l'agiotage et l'accaparement. Après avoir rempli une mission dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, il revint à la Convention et demanda que les troupes employées à l'intérieur marchassent sans délai aux frontières et que tous les citoyens de vingt à trente ans fussent mis en réquisition. Le 5 septembre, il soutint la demande, faite par les sections, de la formation d'une armée révolutionnaire, et fit hâter la mise en jugement de Clavière et de Lebrun; le soir même, il fut nommé président de la Convention et adjoint au comité de Salut public; quelques jours après, il défendit ce comité attaqué à la Convention. Le 29, il fit décréter que le tribunal criminel extraordinaire prendrait le titre de tribunal révolutionnaire. Le 18 novembre, il proposa au nom du comité de Salut public, l'établissement d'un gouvernement provisoire révolutionnaire, et ce fut d'après son rapport, que ce régime fut effectivement organisé. Le 29 décembre, il déjoua les projets de ceux qui demandaient que le comité de Salut public fut appelé un comité de gouvernement. « C'est la Convention qui doit seule gouverner, » s'écria-t-il. Le 1<sup>er</sup> janvier 1794, il demanda que la Convention se

rendit en corps à la fête célébrée le 21 janvier en commémoration de l'exécution de Louis XVI, et il fut désigné, le lendemain, par le club des Jacobins pour rédiger « l'acte d'accusation de tous les rois du monde ». Il était un des membres les plus influents de cette société, et ce fut encore lui qui, le 14 mars, développa devant elle le plan de la conspiration formée par Hébert: il fit prêter à tous les membres le serment de punir les conspirateurs.

Jusqu'à-là, Billaud-Varennes avait constamment marché avec Robespierre, dont il partageait les vues sur le gouvernement révolutionnaire; mais, effrayé, a-t-on dit, d'une phrase échappée à Maximilien et qui semblait l'accuser de trahison, il se joignit aux ennemis de ce député, qu'il attaqua bientôt avec une animosité extrême. Il fut de ceux qui, le 8 et le 9 thermidor, le dénoncèrent avec le plus d'acharnement et contribuèrent surtout à le faire décréter d'accusation. Six jours après, il se retira du comité de Salut public. Dénoncé le 28 août, par Lecointre (de Seine-et-Oise), il fut mis hors de cause et sa conduite fut approuvée. Legendre prit encore la parole contre lui au 30 octobre; mais cette nouvelle attaque échoua comme la première. Jusqu'au 4 novembre, Billaud-Varennes garda le silence; puis, vivement affecté de la marche des événements, il éclata, à la tribune des Jacobins, contre ceux qui voulaient enrayer la Révolution, et dit que le temps était venu d'écraser les « scélérats » qui perdaient la République. Son discours produisit une grande sensation, et, le lendemain, il fut accusé à la Convention d'avoir excité le peuple contre l'Assemblée; il repoussa cette inculpation, en avançant toutefois qu'il désapprouvait le système de *modérantisme* nouvellement adopté. Dès lors, il compta parmi les adversaires des « réacteurs » thermidorien, qui ne tardèrent pas à le décréter d'accusation, à son tour, le 12 germinal an III, en même temps que Collet d'Herbois, Barère et Vadier. Arrêté le lendemain, il fut condamné à la déportation le 1<sup>er</sup> avril 1795. Le décret qui le déportait fut rapporté lors des journées de prairial, et la Convention ordonna que Billaud fût traduit devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure; mais il était déjà embarqué pour Cayenne. En y arrivant, il fut transporté dans l'intérieur du pays, et il resta pendant vingt ans à Sinnamari. Il parvint pourtant à s'enfuir en 1816 et se réfugia à Port-au-Prince, dans la République de Haïti, dont le président, Pétion, le traita avec égard et lui fit une pension qu'il toucha jusqu'à sa mort. Billaud-Varennes supporta l'exil avec courage; dans une lettre écrite de là-bas, il disait, en revenant sur le passé: « Les décisions que l'on nous reproche tant, nous ne les voulions pas le plus souvent deux jours, un jour avant de les prendre: la crise seule les suscitait. » Doué d'un réel talent de parole et de plume, il avait publié un certain nombre d'ouvrages: le *Dernier coup porté aux préjugés* (1789); le *Peintre politique*, le *Despotisme des ministres de France* (1790, 3 volumes); *Éléments de républicanisme* (1793); *Opinions politiques et morales* (1794), etc.

**BILLAUEL** (JEAN-BAPTISTE-BAZILE), député de Bordeaux de 1837 à 1846 et représentant de la Gironde en 1848, né à Rethel (Ardennes), le 12 juin 1793, mort à Cenon-la-Bastide (Gironde), le 23 juin 1851, était fils de Balthazar Billauel, receveur des finances à Rethel, de 1794 à 1836, et de Marie-Antoinette

Taine, dont le frère unique, receveur des tailles à Rethel, de 1745 à 1794, est l'aïeul de M. Taine, aujourd'hui membre de l'Académie française.

Billaudel, admis au lycée de Reims au concours en 1804, y termina, en août 1810, de brillantes études, pour entrer, en novembre suivant, à peine âgé de 17 ans, à l'École polytechnique. Sorti le second de l'École, en octobre 1812, il suivit, à Paris, les cours de l'École des ponts-et-chaussées, et remplît, l'été suivant, des missions d'ingénieur dans les Landes, la Gironde et la Moselle. Il coopéra, en 1814, à la défense de Paris, en mai 1815 à la construction des redoutes aux environs de Metz, où il fut bloqué, après Waterloo, pendant plus d'un mois.

A la paix, il fut chargé du service des ponts-et-chaussées à Digne, Nevers, Rethel, et, en mai 1818, fut attaché à la construction du grand pont de Bordeaux, sous les ordres de l'éminent inspecteur général, M. Deschamps, dont il épousa la fille en décembre de la même année. C'est à l'occasion de ce travail, qu'il se servit le premier en France de la cloche à plongeur importée d'Angleterre, fit fabriquer les briques des voûtes avec les vases de la Garonne, et réprima, au péril de sa vie, une émeute des ouvriers du pont, en janvier 1820.

Chevalier de la Légion d'honneur du 23 mai 1825, nommé ingénieur en chef de la Gironde en 1830, il fit partie, comme secrétaire, puis comme président, de l'Académie de Bordeaux et de plusieurs sociétés savantes, et publia de nombreux travaux scientifiques, économiques et littéraires.

Le 30 mai 1837, il fut élu au Conseil municipal de Bordeaux, et, le 4 novembre suivant, les électeurs du 3<sup>e</sup> collège électoral de cette ville le nommèrent député par 189 voix sur 286 votants et 362 inscrits. Bien que la loi électorale n'édicât aucune incompatibilité dans ce cas, le ministère Molé, par abus de la candidature officielle, le mit en disponibilité d'emploi le 26 décembre; la pression préfectorale ne put réussir à le faire échouer aux élections du 2 mars 1839, et du 9 juillet 1842, où il réunit 172 voix sur 304 votants et 394 inscrits, contre 51 voix à M. Dupuch, 50 à M. de Genoude, et 23 à M. de Salvandy.

Il défendit, à la Chambre, la liberté religieuse, la liberté de l'enseignement, la liberté commerciale, et prit part à toutes les grandes questions de travaux publics : achèvement des canaux, chemins de fer, police du roulage, question des sucres (1840), travail des enfants dans les ateliers, etc. Il vota *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* la proposition sur les députés fonctionnaires et *contre* le projet des fortifications de Paris, trouvant dangereux de faire dépendre le salut du pays d'une seule place vulnérable par tant de côtés.

Aux élections de juillet 1846, il se retira dans sa propriété de Cenon, où il s'occupa de dessèchements, et refusa, en février 1848, de s'associer à la campagne des banquets.

Nommé maire de Bordeaux le 10 mars 1848, il put y maintenir l'ordre, par la seule influence de son caractère, et sauva, le 20 mars 1848, en haranguant la foule ameutée contre la Préfecture, le commissaire du gouvernement envoyé par Ledru-Rollin, Latrade, qui s'échappa par les mansardes. Les électeurs de la Gironde l'éluèrent représentant du peuple, le 23 avril suivant, au scrutin de liste, le 2<sup>e</sup> sur 15, par 130,381 voix sur 146,606 votants; Lamartine venait en tête de la liste, avec 137,609 voix.

A la Constituante, il vota : le 26 mai 1848,

*pour* le bannissement de la famille d'Orléans; le 31 juillet, *pour* l'ordre du jour contre la proposition Proudhon; le 19 août, *contre* le rétablissement du cautionnement; le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc; le 1<sup>er</sup> septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 27 septembre, *pour* l'impôt proportionnel préféré à l'impôt progressif; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy au sujet de la présidence; le 21 octobre, *pour* le remplacement militaire; le 23 octobre, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple; le 27 décembre, *contre* la suppression de l'impôt du sel; le 1<sup>er</sup> février 1849, *contre* la proposition d'amnistie générale; le 21 mars, *pour* l'interdiction des clubs; le 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés; le 11 mai, *contre* la demande de mise en accusation contre le Président et ses ministres; le 14 mai, *pour* le blâme de la dépêche Léon Faucher; le 18 mai, *pour* l'abolition de l'impôt sur les boissons.

M. Billaudel ne se représenta pas aux élections de 1849 pour l'Assemblée législative, et se retira à Cenon.

**BILLAULT** (ADOLPHE-AUGUSTIN-MARIE), député de 1837 à 1848, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, député au Corps législatif de 1852 à 1854, sénateur du second Empire, et ministre, né à Vannes (Morbihan), le 12 novembre 1805, mort à Nantes, (Loire-Inférieure), le 13 octobre 1863, eut une carrière politique et parlementaire dont un biographe a pu dire qu'elle était tout entière dans la négociation de son mariage :

« Jeune avocat, d'une famille obscure, sans fortune, M. Billault demanda la main d'une riche héritière, et, comme on paraissait étonné : « Je suis sans richesse et sans nom, dit-il à son futur beau-père; mais je ne suis pas sans avenir; dans trois ans je serai le premier avocat de Nantes; trois ans après je serai député; trois ans encore, et je serai ministre. » Un homme qui décrit nettement les phases de sa fortune et de son ambition, doit être décidé à ne pas heurter ce qui donne les faveurs, et à rechercher le succès, sous toutes les formes et par tous les moyens. Mme Billault eut confiance dans cet horoscope, et épousa le jeune avocat. Il lui a tenu parole. » Adolphe Billault était déjà, dès 1830, conseiller municipal de Nantes, puis il devint bâtonnier de son ordre, et membre du Conseil général de la Loire-Inférieure. Député, le 4 novembre 1837, du 4<sup>e</sup> collège électoral de la Loire-Inférieure (Ancenis), avec 192 voix sur 346 votants et 458 inscrits, (il avait été élu le même jour par le 3<sup>e</sup> collège (Pont-Rousseau), Adolphe Billault prit place à gauche, et vota avec l'opposition. Il devint comme avocat, le conseiller du duc d'Aumale, et, après avoir été réélu député le 2 mars 1839, il accepta les fonctions de sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'Agriculture et du Commerce, avec M. Gouin pour ministre. Dans cette situation, il acheva de se rendre spécial dans les grandes questions d'intérêt public, qu'il avait toujours étudiées : dès 1838, il était membre et secrétaire de la Commission des chemins de fer. Quand le cabinet du 1<sup>er</sup> mars se retira, Billault donna sa démission pour retourner dans l'opposition. Dès lors, sa carrière devint essentiellement politique; il se fit surtout connaître lors de la discussion du droit de visite, dans laquelle il obligea le ministre Guizot à déchirer le traité qu'il venait de conclure. Réélu le 9 juillet 1842 par 103 voix sur 113 votants et 146 inscrits, et

le 1<sup>er</sup> août 1846, par 99 voix, (117 votants, 166 inscrits), il continua de voter le plus souvent avec l'opposition dynastique, tout en se rapprochant de temps à autre du ministère : c'est ainsi qu'il soutint Guizot à propos des mariages espagnols, et, dans la discussion de l'adresse de janvier 1848, il ne s'associa pas à la demande de mise en accusation du cabinet. La révolution de Février le trouva dans ces dispositions. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Loire-Inférieure, le 4<sup>e</sup> sur 13, avec 88,858 voix (121,639 votants, 153,494 inscrits), il fit une déclaration républicaine, vota avec le parti de Cavaignac : 9 août 1848, *contre* le cautionnement; 26 août, *pour* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Causidière; 1<sup>er</sup> septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps; 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; 27 septembre, *contre* la suppression de l'impôt du sel; 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés. Il est porté absent lors des divers scrutins relatifs à l'expédition de Rome. A la Constituante, Billault parut chercher sa voie; votant le plus souvent avec la droite, contre la Montagne, il affectait par moments de se rapprocher de ce dernier groupe, et réclamait, par exemple, le droit au travail, en ces termes : — « Qui de nous niera qu'une société civilisée ne doive à l'enfant abandonné sa nourriture, sa vie? Personne. Qui de nous niera qu'on ne la doive également au vieillard, à l'estropié? Personne encore, assurément... Il y avait, citoyens, sous l'ancien régime, un proverbe qui disait : Noblesse oblige; moi, je vous dirai : civilisation oblige; je vous dirai plus : révolution oblige. » (*Approbation à gauche.*)

Non réélu à l'Assemblée législative, il redoubla cependant d'activité et se trouva bientôt mêlé aux conciliabules extra-parlementaires qui devaient décider du sort de la République. Complètement rallié à la politique de L.-N. Bonaparte, il devint un des familiers de l'Élysée, « y perdit ses heures, mais non son temps, » écrit le biographe déjà cité, y donna des conseils, s'y fit écouter et faillit recevoir, à la retraite de Léon Fancher, la mission de former un ministère; mais la combinaison échoua. Il devint du moins candidat officiel : la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Ariège l'envoya au Corps législatif le 29 février 1852, par 26,962 voix sur 27,009 votants. Louis-Napoléon le nomma président du Corps législatif. Dans son discours d'installation, il s'exprima ainsi : « Nous n'aurons plus autour de l'urne législative les évolutions des partis tenant sans cesse le ministère en échec, le forçant de s'absorber en un soin unique, celui de sa défense, et n'aboutissant trop souvent qu'à énerver le pouvoir. » Cette oraison funèbre du régime parlementaire ne fut pas prononcée par lui sans un certain embarras. Comme président du Corps législatif, Billault dut aller dans la soirée du 1<sup>er</sup> décembre 1852, à Saint-Cloud, porter à Louis-Napoléon le résultat officiel du plébiscite qui votait le « rétablissement de la dignité impériale héréditaire », et salua le premier du titre de *Sire* le président de la République devenu empereur : « Abrisant, dit-il, dans un immense souvenir de gloire ce qu'elle a de plus précieux, son honneur au dehors, sa sécurité au dedans, et ces immortels principes de sa base désormais mébranlables de la nouvelle société française si puissamment organisée par votre oncle, notre nation relève avec un orgueilleux amour cette dynastie des Bonaparte, sortie de son sein, et qui ne

fut point renversée par les mains françaises. »

L'empereur le choisit comme ministre de l'Intérieur, le 19 juin 1854, et le nomma sénateur, le 4 décembre suivant; il resta au ministère jusqu'à l'attentat d'Orsini, et fut remplacé par le général Espinasse (8 février 1858). Lorsque Napoléon III tenta d'inaugurer, le 24 novembre 1860, l'*Empire libéral*, il appela aux fonctions de ministre sans portefeuille Billault, qui fut dès lors l'orateur parfois éloquent et le défenseur attitré de la politique impériale. Les luttes de la tribune, auxquelles il prit constamment la plus grande part, épuisèrent sa santé, et il mourut à la peine, au moment même où les élections de 1863 allaient rendre plus lourde et plus difficile encore la tâche qu'il avait acceptée. « La mort de M. Billault, écrivit à ce moment Mérimée (lettre du 20 octobre 1863) est un coup funeste; c'était assurément le plus habile et le plus propre à lutter avec courage contre les orateurs de l'opposition. Ce n'était pas un homme d'Etat, mais c'était un instrument merveilleux entre les mains d'un homme d'Etat. »

Billault avait été en butte jusqu'à sa mort aux attaques et aux réclamations d'un ancien avocat de Limoges, nommé Sandon, et la presse avait quelque peu parlé de cette affaire, sur laquelle la vérité ne fut connue qu'en mai 1865. M. Billault ayant eu à plaider une affaire avec Sandon, en 1848, à Limoges, avait fait part à son confrère de son désir de se présenter dans la Haute-Vienne au poste alors vacant de représentant à l'Assemblée constituante; Sandon promit son concours, et Billault échangea avec lui une longue correspondance, dans laquelle, avec la véhémence de formes qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, il professait les opinions socialistes et antibonapartistes les plus accentuées. Devenu ministre de l'Empire, Billault offrit de racheter ses lettres; Sandon refusa, mais eut la naïveté de les confier à un ami, qui les porta tout droit au ministre. Sandon fit assigner l'ami et le ministre, et alors commença, contre lui, la persécution la plus étrange; il fut arrêté seize fois, se rétractant, une fois écroué à Mazas, et recommençant ses poursuites dès qu'il en était sorti; Billault le fit enfin enfermer à Charenton, comme fou. Sandon n'en sortit qu'à la mort de son persécuteur. Le prince Napoléon lui fit accorder un secours de dix mille francs, et M. de Persigny écrivit, dans le même sens, à M. Conti, chef du cabinet de l'Empereur, le 29 août 1866 : « Mon cher Conti, voilà une affaire grave qu'il importe d'étouffer. La conduite de M. Billault a été nouée; il y a d'ailleurs une iniquité épouvantable, il importe de la réparer. »

La ville de Nantes a élevé une statue à Billault en 1867.

**BILLEREY** (ANATOLE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Vesoul (Haute-Saône), le 17 décembre 1759, mort à Fresne-Saint-Mamès (Haute-Saône), le 18 juin 1850, était fils de Nicolas Billerey, conseiller et procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts. Lui-même était juge au tribunal civil de son département, lorsqu'il fut, le 25 germinal an VII, élu député de la Haute-Saône au Conseil des Cinq-Cents. Il prit part, jusqu'au 18 brumaire, aux travaux de cette Assemblée, et devint plus tard, membre du conseil général de la Haute-Saône. Il mourut à Fresne-Saint-Mamès où il s'était retiré depuis longtemps, à l'âge de quatre-vingt onze ans.

**BILLETTE DE VILLEROCHÉ** (VINCENT-SAMUEL), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Quimperlé (Finistère), le 10 octobre 1729, mort à Quimperlé, le 18 septembre 1811, appartenait à une des plus anciennes familles de Quimperlé. Son grand-père, Samuel Bilette, sénéchal de Carnouët et procureur fiscal de l'abbaye de Sainte-Croix, avait été maire de Quimperlé et député par cette ville aux Etats de Bretagne tenus à Nantes en 1681. Son père, « noble homme Vincent-Samuel Bilette de Villeroche, » était changeur du roi, c'est-à-dire banquier dans la même localité, et à la tête d'une fortune assez considérable.

Le futur député aux Etats-Généraux fit ses études à Paris, au collège Louis-le-Grand, puis entra dans les agences de la Compagnie des Indes, accomplit trois voyages en Extrême-Orient, en qualité de subrécargue ou représentant officiel de la Compagnie, prenant rang immédiatement après le capitaine, et de retour à Quimperlé, prit la direction d'une manufacture de cuirs.

Maire de sa ville natale de 1768 à 1772, il fut choisi par le tiers-état de la sénéchaussée de Carhaix, convoqué le 10 avril 1789, pour le représenter aux Etats-Généraux. Il avait 59 ans, et c'était un des doyens de la députation bretonne. Il vota avec la majorité de l'Assemblée constituante, et approuva la constitution civile du clergé. Son nom ne figure dans aucun procès-verbal des séances; on sait seulement qu'il fit partie, le 8 octobre 1789, de la députation de cinquante membres, chargée d'accompagner le roi dans son voyage à Paris.

Revenu à Quimperlé après l'expiration de son mandat, il n'accepta point de fonctions publiques, et reprit, avec le dernier de ses fils, — il en avait dix, — la direction de sa maison de banque et de commerce. Sous le Consulat, Bilette de Villeroche devint membre du conseil général du Finistère. Il figura sur la liste des notables de l'arrondissement de Quimperlé arrêtée le 9 vendémiaire an X (27 novembre 1801), avec deux de ses fils, l'un âgé de 36 ans, receveur particulier des finances à Quimperlé et conseiller d'arrondissement, l'autre, âgé de 23 ans, qualifié simplement de propriétaire.

**BILLIET** (ALEXIS, CARDINAL), sénateur du second Empire, né aux Chapelles (Savoie), le 28 février 1783, mort à Chambéry (Savoie), le 30 avril 1873, fit ses études au séminaire de Chambéry, où il professa la philosophie en 1806 et la théologie en 1807. Vicaire général de Chambéry en 1818, chanoine et supérieur du séminaire en 1822, il fut sacré évêque de Maurienne le 19 mars 1826, et nommé commandeur de l'ordre des Saints Maurice et Lazare en 1834. Il fut promu à l'archevêché de Chambéry le 27 avril 1840, et, après l'annexion de la Savoie à la France, reçut le chapeau de cardinal le 27 septembre 1861, et entra de droit au Sénat le 27 octobre suivant. Le cardinal Billiet, comme membre de la Société académique de Savoie depuis sa fondation (1818), s'était fait remarquer par de savants travaux sur de nombreuses questions des sciences naturelles, notamment sur le crétinisme et sur le goitre. Il faisait aussi partie de l'Académie de Turin, de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Lyon, et des Académies de Dijon et de Rouen. Il ne joua à la Chambre haute qu'un rôle politique modeste; il était commandeur de la Légion d'honneur, du 29 août 1860, et grand-officier, de la promotion du 11 août 1869.

**BILLION** (FRANÇOIS-JOSEPH, dit NOEL-BILLION), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Arras (Pas-de-Calais), le 4 mars 1752, mort à une date inconnue, débuta dans les fonctions publiques sous la Révolution, comme administrateur du directoire du district d'Arras, le 18 octobre 1791, et plus tard (15 nivôse an IV), comme administrateur et président des hospices civils. Il fut, après le 18 brumaire, juge au tribunal civil d'Arras. L'Empire et la Restauration le confirmèrent dans ce dernier poste. Il avait représenté le département de Pas-de-Calais au Conseil des Cinq-Cents, où il était entré le 25 germinal an VII, et où il s'était montré favorable au coup d'Etat du 18 brumaire.

**BILLOT** (JEAN-BAPTISTE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible et ministre, né à Chamceil (Corrèze), le 15 août 1828, sortit de l'École de Saint-Cyr en 1849, entra dans l'état-major, et servit en Algérie, où il devint lieutenant en 1852, et capitaine en 1854. Il fit la campagne du Mexique et passa chef d'escadron, puis lieutenant-colonel après la prise de Puebla (1865), retourna en Algérie, et fut promu chef d'état-major de la division de Constantine (13 août 1869). Ramené en France par la guerre franco-allemande, il réussit à s'échapper de Metz, fut nommé colonel le 9 novembre 1870, puis général de brigade, chef d'état-major du 18<sup>e</sup> corps à l'armée de Bourbaki, dont il prit le commandement comme général de division au titre auxiliaire; c'est à la tête de ces troupes qu'il contribua largement aux succès de Beaumetz-la-Rolande et de Villersexel. La commission de révision des grades le remit général de brigade. Aux élections du 8 février 1871, le département de la Corrèze l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 4<sup>e</sup> sur 6, par 28,246 voix, sur 54,642 votants et 83,707 inscrits; il siégea à l'union républicaine, dont il devint président, et prit fréquemment la parole, notamment dans les questions militaires. Il vota *contre* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le service militaire de trois ans, *contre* la démission de Thiers; le 5 juin 1873, sur une proposition relative à la Légion d'honneur, il déposa un article additionnel: « Une commission composée de membres de la Légion d'honneur, nommée par le président de la République, examine les titres des candidats. Nul ne peut être nommé, s'il n'est maintenu sur la liste de la commission, excepté en campagne, pour blessures ou faits de guerre. » L'article fut rejeté par 377 voix contre 225. Il se prononça *contre* l'admission à titre définitif dans l'armée des membres de la famille d'Orléans, *contre* le ministère de Broglie (16 mai 1874), *pour* la dissolution de l'Assemblée, et *pour* les lois constitutionnelles (25 février 1875).

Le 16 décembre 1875, l'Assemblée nationale l'élut sénateur inamovible, le 70<sup>e</sup> sur 75, par 299 voix. Il y parla sur les questions militaires, fut nommé général de division le 9 mars 1878, commanda la 1<sup>re</sup> division du 1<sup>er</sup> corps, et, le 30 janvier 1882, entra dans le cabinet Freycinet comme ministre de la Guerre. En raison de l'insuffisance des crédits votés, il prescrivit (5 janvier 1883) l'envoi en congé d'un cinquième de l'effectif, combattit, d'accord avec l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine, l'expulsion des membres des familles ayant régné sur la France, et donna sa démission, le 28 janvier, à cette occasion. Lorsque la ques-

tion d'expulsion des princes revint devant le Sénat, le 22 juin 1886, il s'abstint de prendre part au vote. En mai 1888, dans la discussion de la loi sur le recrutement, il critiqua la réduction de la durée du service et la suppression des dispenses, et proposa, sur le service de trois ans, plusieurs amendements qui furent écartés. Dans la dernière session, il a voté *pour* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889), s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (15 février), et s'est prononcé *pour* la proposition de loi sur la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (29 mars, affaire Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur du 19 mars 1859, officier du 1<sup>er</sup> février 1867, grand officier du 4 juin 1884.

**BILLY (JOACHIM-NICOLAS)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Provins (Seine-et-Marne), le 22 octobre 1748, mort à Provins, le 8 juin 1831, était cultivateur dans la Brie. Elu député suppléant du tiers aux Etats Généraux de 1789, le 20 mars, par le bailliage de Provins, il fut appelé, le 17 mai 1791, à siéger à la place de Paroy, démissionnaire. Il vota jusqu'à la fin de la session avec la gauche de l'Assemblée, et devint, dans la suite, officier municipal de sa ville natale, puis assesseur du juge de paix.

**BILLY (JEAN-EUGÈNE)**, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, et député de 1876 à 1878, né à Metz (Moselle), le 30 mars 1820, mort à Spincourt (Meuse) le 20 novembre 1878, se destina d'abord au notariat; ses études de droit terminées, ils s'inscrivit au barreau de Metz. Nommé conseiller de préfecture de la Moselle en 1848, il fut révoqué en 1849, puis, après le coup d'Etat de décembre, frappé comme républicain, par une décision des commissions mixtes, et interné à Spincourt. Il quitta alors le barreau pour s'adonner à l'agriculture. En 1867, malgré les efforts de l'administration pour faire échouer sa candidature, il réussit à devenir conseiller d'arrondissement, et fit dans sa région une opposition constante au gouvernement impérial. Candidat indépendant, le 24 mai 1869, au Corps législatif, il réunit dans la 3<sup>e</sup> circonscription de la Meuse, 4,193 voix; le candidat officiel et député sortant, M. Chadenet, fut élu avec 17,063 voix. M. Billy protesta en 1870 contre le plébiscite. Après la guerre franco-allemande, il sollicita avec succès les suffrages des électeurs de la Meuse, et fut élu, le 8 février 1871, représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 3<sup>e</sup> sur 6, par 21,309 voix (40,190 votants, 89,314 inscrits).

Messin d'origine, M. Billy s'unifia à ses collègues d'Alsace et de Lorraine dans leur protestation contre toute cession de territoire, et fut l'auteur d'un projet de loi tendant à conserver le nom de département de la Moselle aux parties de ce département restées françaises. Inscrit à la gauche de l'Assemblée, il vota, avec les républicains: *pour* le retour de l'Assemblée à Paris, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le 24 mai, *contre* le septennat, *contre* la loi des maires et *contre* le ministère de Broglie.

Réélu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Montmédy, par 7,673 voix sur 13,659 votants et 16,928 inscrits, contre 5,716 à

M. Pécchenard, il fit partie de la majorité de la Chambre nouvelle, et s'associa au vote des 363 contre le ministère du Seize-Mai. Il échoua d'abord aux élections d'octobre 1877: son concurrent, officiellement soutenu par le gouvernement, M. d'Egremont, l'emporta avec 7,702 voix; il en avait obtenu lui-même 7,057. Mais cette élection ayant été comprise dans les invalidations prononcées par la Chambre, la candidature de M. Billy, posée de nouveau le 5 mai 1878, triompha avec 8,436 voix contre 6,274 à M. d'Egremont (14,782 votants et 17,239 inscrits.)

M. Billy mourut quelques mois après. — Il était conseiller général de la Meuse pour le canton de Spincourt.

**BINACHON (FLEURY)**, député de 1879 à 1881, et depuis 1885, né à Rive-de-Gier, le 21 mars 1816, était maître de forges, et directeur des mines de Pont-Salomon. Elu maire de Pont-Salomon, puis membre du conseil général de la Haute-Loire (1871), il fut, pour la première fois, candidat à la députation le 20 février 1876, comme républicain, dans l'arrondissement d'Yssingeaux, et échoua contre M. Malartre, conservateur, qui fut renommé, après invalidation de sa première élection, le 21 mai 1877. (M. Binachon avait réuni alors 7,775 voix.) Il ne se représenta pas le 14 octobre 1877. M. Malartre fut réélu avec l'appui officiel du gouvernement du 16 Mai; mais, cette élection ayant été encore invalidée par la majorité de la Chambre, M. Binachon se remit sur les rangs, avec une profession de foi où il disait: « Si vos suffrages, ainsi que je l'espère, font de moi votre représentant à l'Assemblée, vous me trouverez parmi les soutiens dévoués du gouvernement qui préside désormais à la paix, à la grandeur de la République française. » Il fut élu le 16 février 1879, par 9,383 voix sur 18,542 votants et 22,573 inscrits, contre 9,071 à M. Malartre. Il vota constamment, jusqu'en 1881, avec le groupe de l'Union républicaine, où il siégeait, et échoua aux élections du 21 août 1881, contre M. Malartre, nommé par 9,207 voix contre 8,159. M. Binachon recut au mois de janvier de l'année suivante (1882) la croix de la Légion d'honneur. Les élections au scrutin de liste, du 4 octobre 1885, renvoyèrent M. Binachon à la Chambre des députés. Porté sur la liste républicaine modérée, il obtint au premier tour de scrutin 25,754 voix (65,674 votants), et passa au scrutin de ballottage, le 2<sup>e</sup> sur 5, avec 35,670 voix sur 70,699 votants.

M. Binachon a continué de siéger à gauche, et, dans la dernière session, s'est abstenu (11 février 1889) sur le rétablissement du scrutin uninominal, a voté (14 février) *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, (14 mars) pour les poursuites contre 3 députés membres de la ligue des Patriotes, (2 avril) pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, (4 avril) pour les poursuites contre le général Boulanger.

**BINEAU (JEAN-MARTIAL)**, député de 1841 à 1848, représentant aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, ministre et sénateur du second Empire, né à Gennevilliers (Maine-et-Loire), le 18 mai 1805, mort à Chatou (Seine-et-Oise), le 8 septembre 1855, fut élève de l'Ecole polytechnique, entra à l'Ecole des mines et parvint de bonne heure au grade d'inspecteur général. Il signala son passage dans cette carrière par plusieurs découvertes remarquables et se créa une réputation qui lui ouvrit les

portes du Palais-Bourbon, le 19 juin 1841. Élu, en remplacement de M. Robineau, démissionnaire, député du 2<sup>e</sup> collège électoral de Maine-et-Loire (Angers), par 140 voix sur 276 votants et 396 inscrits, contre 133 voix à M. Augustin Giraud, il collabora activement aux travaux de la Chambre, et, réélu le 9 juillet 1842 et le 1<sup>er</sup> août 1846, prit la parole sur les chemins de fer, sur la police du roulage, sur la question des sucres, sur les brevets d'invention, sur la réforme postale, sur la conversion des rentes, sur la navigation intérieure, sur le budget, etc. Il siégeait dans l'opposition dynastique, mais il ne signa pas la proposition de mise en accusation du ministre Guizot. Élu représentant de Maine-et-Loire à la Constituante, le 23 avril 1848, avec 118,827 voix, il prit place à droite et débata par un rapport fait au nom du comité des finances dont il était membre, et qui avait trait à la proposition de rachat des chemins de fer par l'État; il combattit ce projet opiniâtrément et avec succès. Rapporteur de la commission du budget rectifié de 1848, il devint un des orateurs financiers de la majorité conservatrice les plus écoutés. En politique, il vota : *pour* le rétablissement du cautionnement, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* la proposition Râteau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* la réduction de l'impôt du sel et *contre* l'amnistie des transportés.

Il eut la même attitude à l'Assemblée législative élue le 13 mai 1849, où les électeurs de Maine-et-Loire le renvoyèrent par 84,762 voix (104,313 votants, 151,062 inscrits). Là encore, tout en appuyant de ses votes la politique du prince Louis-Napoléon, il se fit surtout remarquer par son intervention dans les discussions des lois de finances et d'affaires, jusqu'au jour où le prince président l'appela, par décret du 31 octobre 1849, au ministère des Travaux publics. Démissionnaire au commencement de l'année 1850, il reprit sa place à droite, parmi les partisans du gouvernement présidentiel; il approuva le coup d'État du 2 décembre 1851, devint, au lendemain de cet événement, membre de la commission consultative; en janvier 1852, le jour où parut le décret de la confiscation des biens de la famille d'Orléans, il prit dans la nouvelle combinaison ministérielle, le portefeuille des Finances. Il inaugura cette fonction par une grave mesure, la conversion de la rente 5 0/0 en 4 1/2 0/0.

M. Bineau était entré au Sénat le 27 mars 1852. Le 23 décembre suivant, il y prit la parole comme ministre des Finances, dans la discussion du sénatus-consulte, qui fut voté le 25, et définît ainsi le rôle réservé par l'Empire au contrôle parlementaire : « A la France, par ses mandataires, à voter l'impôt, à dire qu'elle somme elle veut mettre entre les mains du gouvernement pour l'administration et la protection du pays; au gouvernement à employer ces fonds au mieux des intérêts de tous. » Le comte de Ségur-d'Aguesseau protesta contre ces paroles, mais le projet présenté fut voté après une réplique de Baroche. Des concessions de longue durée accordées aux compagnies de chemins de fer, et l'inauguration du système des emprunts nationaux, marquèrent surtout l'administration financière de M. Bineau. Nommé grand-croix de la Légion d'honneur, le 4 février 1855, il entra à l'Académie des sciences morales et politiques, et fut contraint, par le mauvais état de sa santé, de se retirer du

ministère, le 16 août suivant. Il mourut moins d'un mois après.

**BINOT** (JACQUES), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Ancenis (Loire-Inférieure), le 17 octobre 1750, mort à Nantes (Loire-Inférieure), le 16 avril 1808, était le sixième enfant d'un tailleur d'Ancenis « honorable homme Pierre Binot », et de Marie Bourget. Ordonné prêtre le 17 décembre 1774, il se trouvait, au moment de la Révolution, co-principal, depuis 1785, du collège d'Ancenis. Élu, le 25 septembre 1789, 3<sup>e</sup> député supplémentaire du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée de Nantes et Guérande, Binot commença par signer l'*Exposition des principes* publiée par les évêques députés, et par refuser le serment à la constitution civile du clergé; mais, cédant à l'influence de l'évêque constitutionnel de Nantes, Minée, qui le fit nommer vicaire de la cathédrale, il se rallia aux idées nouvelles, quitta la prêtrise et se maria, à l'exemple de l'évêque Minée : il épousa à l'âge de 44 ans, Ursule-Rose-Reine-Aimée-Sophie Borin, qui en avait 42.

Jacques Binot, après avoir, en l'an VIII, résidé quelque temps à Paris, revint dans son pays natal où il accepta les fonctions de receveur particulier des finances à Ancenis. Mais les haines politiques lui créèrent de nombreux ennemis; son humeur s'en altéra, et, le 16 avril 1808, l'ex-abbé Binot, après s'être attaché une pierre au cou, se jeta dans la Loire, au Port-Maillard à Nantes, et y périt.

**BIOCHE** (JACQUES-NICOLAS), député de 1831 à 1834, né à Tilleul-Lambert (Eure), le 27 décembre 1789, mort à une date inconnue, issu d'une famille de commerçants, fut lui-même négociant à Thibouville, et accrut sa fortune patrimoniale déjà considérable. Comme il s'était acquis, sous la Restauration, une certaine popularité en combattant dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, il devint, après la révolution de Juillet, le député du 7<sup>e</sup> collège de l'Eure (Brionne), et fut élu le 1<sup>er</sup> octobre 1831, par 255 voix sur 281 votants et 428 inscrits, en remplacement d'Odilon Barrot, qui venait d'opter pour un autre collège. Il siégea dans la majorité sans « rechercher, dit un biographe, les honneurs et les succès de la tribune », et donna son suffrage au gouvernement jusqu'au 21 juin 1834, époque où il échoua, avec 118 voix dans sa circonscription, contre Dupont de l'Eure, nommé par 165 suffrages.

**BION** (JEAN-MARIE), député aux États-Généraux de 1789, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Loudun (Vienne), le 28 août 1730, mort à Poitiers (Vienne), le 30 septembre 1798, était avocat à Loudun quand il fut élu le 19 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Loudun; il ne se fit point remarquer dans cette Assemblée. En revanche, il prit fréquemment la parole à la tribune de la Convention nationale, dont il fut secrétaire, et où il représenta (4 septembre 1792) le département de la Vienne, élu par 152 voix sur 292 votants. Partisan modéré de la Révolution, il intervint dans les débats spéciaux sur les postes et messageries, et se mêla aussi aux discussions politiques. Il vota « la détention et le bannissement » dans le procès de Louis XVI, se déclara l'adversaire de Lequinio et opinia pour son arrestation, ainsi que pour celle de Fouché. Réélu, le 21 vendémiaire an IV, dé-

puté de la Vienne au Conseil des Cinq-Cents, il y remplit encore les fonctions de secrétaire et prit une part très active aux délibérations. Il demanda une amnistie pour tous les citoyens mis hors la loi, parla sur la vérification des pouvoirs, proposa de confier aux tribunaux le droit de prononcer sur les radiations des listes d'émigrés, réclama (29 fructidor an IV) contre les déserteurs à l'ennemi la peine de mort dans le Code des délits et peines militaires. Sur la question des postes, il fit adopter (4 nivôse an V) un nouveau prix des ports de lettres, proposa (21 nivôse) de confier les postes et messageries à une régie intéressée, et obtint gain de cause le 14 floréal. Lors qu'il fut question, le 20 du même mois, de la loi d'amnistie et des exceptions qu'il convenait d'y faire, il s'acharna contre l'un des exécutés, Barrère, et se joignit à plusieurs de ses collègues pour demander comment « le plus grand des scélérats » pourrait échapper à la déportation.

Bion cessa de faire partie du Conseil en 1793; il se retira dans son pays natal, et mourut presqu'aussitôt.

**BIRÉ** (ALFRED-AUGUSTIN), sénateur, né à Layon (Vendée), le 29 septembre 1826, docteur en droit et ancien notaire, fut élu comme candidat des conservateurs monarchistes, le 1<sup>er</sup> mai 1887, sénateur de la Vendée, par 464 voix sur 854 votants, contre M. Daniel-Lacombe, républicain, 381 voix. Il s'agissait de remplacer M. Gaudineau, sénateur monarchiste décédé. M. Biré siége à droite et a pris quelquefois la parole, notamment en février 1888, dans la discussion d'une modification à l'article 1780 du Code civil sur le louage de services; il demanda que la rupture du contrat de louage ne fit pas perdre à l'ouvrier ou employé son droit de participation à une caisse de retraite alimentée par les retenues opérées sur son salaire. M. Biré a voté avec la droite et, notamment, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1889); contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (18 février); contre la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats commis contre la sûreté de l'État (29 mars, affaire du général Boulanger).

**BIRON** (DE). — Voy. GONTAUT.

**BIROTEAU** (ANTOINE-BOVAVENTURE-EGÈNE) député au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Ganges (Hérault), le 18 septembre 1813, exerçait à Carcassonne la profession d'avocat et les fonctions de maire. Conseiller général de son département, et tout dévoué au gouvernement impérial, il fut élu avec l'appui de l'administration, le 24 mai 1869, député au Corps législatif dans la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Aude, par 22,230 voix (31,019 votants, 38,666 inscrits), contre quatre candidats de l'opposition républicaine ou « indépendante, » qui obtinrent : MM. Marcou, 4,694 voix; Trinchan, 2,268; de Pujol 1,465 et Fargues, 284.

Il siégea dans la majorité, vota avec elle la déclaration de guerre à l'Allemagne, et rentra dans la vie privée au 4 Septembre. — M. Biroteau est chevalier de la Légion d'honneur.

**BIROTEAU DES BURONDIÈRES** (PIERRE-AIMÉ-CALIXTE), député à l'Assemblée Constituante de 1789, né à Olonne (Vendée), le 11 août 1743, mort à une date inconnue, avait été homme d'affaires à Saint-Julien-des-Landes, puis à Saint-Gilles-sur-Vie, et était

avocat aux Sables-d'Olonne, lors de son élection, le 24 mars 1789, comme député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Poitou. Son nom n'est pas mentionné dans le *Moniteur* du temps.

**BIROTEAU** (JEAN-BOVAVENTURE-BLAISE-HILARION), membre de la Convention, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales), le 21 octobre 1758, exécuté à Bordeaux, le 24 octobre 1793, était secrétaire du district, puis officier municipal de Perpignan au début de la Révolution dont il avait embrassé les idées avec ardeur. Administrateur du département en 1792, il fut élu, le 3 septembre 1792, par les Pyrénées-Orientales, membre de la Convention, avec 98 voix sur 154 votants, et prit place parmi les Girondins. Il demanda le châtiement des « assassins de Septembre, » fit réintégrer le général Montesquiou, et réclama, avec Buzot, la formation d'une garde départementale pour la Convention. En mission dans Eure-et-Loir, il signala les injustices dont ce département était victime : dans le procès de Louis XVI, il répondit au 2<sup>e</sup> appel nominal :

« Citoyens, dans une assemblée où pas un seul membre n'a déclaré Louis innocent, on ne peut pas y voir un ami des rois, on ne peut pas y voir un ennemi de la liberté du peuple : comme le salut de la République ne dépend pas de Louis détroné, mais qu'il dépend de l'anéantissement des factions qui la déchirent; comme un vrai républicain peut craindre, par tout ce qui s'est passé, que les ambitieux ne fassent servir le cadavre de Louis de marchepied à une puissance individuelle; comme je crois absurde de dire que la majorité de la nation ne sera composée que d'aristocrates et de factieux; comme ce malheur ne serait pas moins à craindre, lorsque le peuple sanctionnera la Constitution et que si malheureusement les factieux et les aristocrates dominaient nous devrions désespérer de voir jamais la République se consolider, je dis oui. »

Au 3<sup>e</sup> appel nominal, il dit : « J'ai dit que Louis était coupable. Comme législateur, chargé de travailler pour le bonheur de la République naissante, j'ai voté pour la sanction du peuple; c'est encore comme législateur que je voterai aujourd'hui; car si c'était comme juge, je me demande comment, entouré de scélérats... de violents murmures interrompent l'opinant. On demande à grands cris qu'il soit rappelé à l'ordre, envoyé à l'Abbaye. Je suis au désespoir qu'un mot général ait paru à certains membres une personnalité qui, certes, n'entre pas dans mon cœur. Comme législateur, je dois amalgamer ce décret à la sûreté publique, afin de déjouer les complots des partisans de la royauté. Je vote pour que ce ne soit qu'après la paix et l'expulsion des Bourbons qu'on exerce la peine de mort que je prononce contre Louis. »

Le 9 mars 1793, il s'efforça d'empêcher l'organisation du tribunal révolutionnaire, et lutta énergiquement contre la Montagne et contre Robespierre. Le 31 mai marqua la défaite de la Gironde, et Pache comprit Biroteau dans la liste des 22 députés dont il demanda la tête à la Convention. Arrêté le 2 juin, il écrivit le 7, à la Convention, afin « d'être condamné s'il était coupable, vengé s'il était innocent », ajoutant que « les départements ne pouvaient rester plus longtemps privés de l'intégrité (sic) de leur représentation. » Il parvint à s'évader et gagna Lyon, d'où il lança son *Appel aux Français* (juillet 1793), et où il organisa un comité d'insurrection contre la Convention, qui le mit hors la loi.



L'intervention des royalistes dans le comité empêcha Birotteau de donner suite à son projet; il gagna Bordeaux sous un faux nom. Arrêté au moment où il s'embarquait, il fut traduit devant la commission militaire, dont il refusa la juridiction comme membre de la Convention; puis, retrouvant tout son courage, il dit en face, à Tallien, que « la guillotine ne l'eût pas manqué, s'ils avaient été les maîtres. » Au moment de l'exécution, la foule criait autour de l'échafaud: « Quel peuple pour une République! » murmura Birotteau, et il se livra à l'exécuteur. Après le 9 thermidor la Convention accorda des secours à sa veuve.

**BISSACCHIA** (DE). — Voy. LA ROCHEFOUCAULD.

**BISCHOFFSHEIM** (RAPHAËL-LOUIS), député de 1881 à 1885, né à Amsterdam (Hollande), le 22 juillet 1823, est le fils du banquier israélite, Louis Bischoffsheim. Avant de succéder à son père dans la direction de sa maison de banque, il entra à l'École centrale des arts et manufactures (1842), puis fut attaché comme ingénieur-inspecteur aux chemins de fer de la Haute-Italie. Il se distingua par de fréquentes libéralités envers nos établissements scientifiques; l'intérêt particulier qu'il portait aux progrès de l'astronomie, le concours pérennitaire qu'il prêta à la construction d'appareils pour les Observatoires de Paris, de Montsouris, du pic du Midi, la fondation et la construction, à ses frais, de l'Observatoire de Nice, et surtout l'aimable attitude d'un Mécène bon enfant des arts et de la littérature, lui conquièrent dans la presse du boulevard et dans le monde où l'on s'amuse une certaine notoriété.

Après avoir obtenu, le 24 avril 1880, « pour services rendus au pays », ses lettres de grande naturalisation, M. Bischoffsheim se présenta aux suffrages des électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de Nice, le 21 août 1881: il fut élu, comme candidat républicain, par 8,691 voix sur 9,437 votants et 14,794 inscrits, contre 621 voix à M. de Jean. Il siégea à gauche, soutint les ministères Ferry et Gambetta, sans se faire d'ailleurs inscrire à aucun groupe, et s'abstint de voter dans toutes les questions où la religion et les intérêts d'un culte quelconque se trouvaient en jeu. Aux élections du 4 octobre 1885, il fut porté dans les Alpes-Maritimes sur la liste républicaine, réunit 17,652 voix au premier tour de scrutin, sans être élu; il s'effaça alors, au second tour, devant M. Rouvier qui, à la suite d'un double échec dans les Bouches-du-Rhône et dans l'Indre, venait demander les suffrages des électeurs des Alpes-Maritimes.

**BISSARDON** (JEAN-PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Lyon (Rhône), le 7 novembre 1764, mort à Lyon, le 23 septembre 1816, était fils de Noël Bissardon, fabricant de soieries, et de demoiselle Clémence Goujon, et avait succédé à son père, négociant à Lyon, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1815, représentant du commerce et de l'industrie à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département du Rhône, avec 37 voix sur 68 votants. Son rôle fut insignifiant; il avait demandé, au bout de quelques jours, un congé pour affaires privées; la Chambre le lui refusa par le motif que, dans les circonstances difficiles où se trouvait la France, un député ne pouvait s'absenter sans déshonneur que pour cause d'utilité publique. Il était chevalier de la Légion d'honneur du 24 septembre 1814.

**BISSETTE** (CYRILLE-CHARLES-AUGUSTE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Fort-Royal (Martinique), le 9 juillet 1795, mort à Paris, le 22 janvier 1858, était homme de couleur. Il se mêla de bonne heure aux luttes en faveur de l'émancipation des noirs, fut condamné, le 15 janvier 1821, au bannissement pour colportage d'écrits séditieux, et, sur appel, vit cette peine transformée par la Cour royale de la Martinique en celle des travaux forcés à perpétuité, qui entraînait alors l'exposition publique et la marque. Il ne gagna sa cause que devant la Cour de cassation (28 septembre 1826), après des plaidoiries de Chauveau-Lagarde et d'Isambert. La Cour de la Guadeloupe, qui eut à le juger à nouveau, ayant prononcé contre lui le bannissement pour dix ans, il vint à Paris et publia, de 1827 à 1833, un très grand nombre d'articles et d'opuscules sur la question coloniale et sur l'émancipation des mulâtres et des noirs: il réclamait l'abolition de l'esclavage et, de concert avec son ami Fabien, multipliait les lettres, les mémoires, les pétitions. Collaborateur assidu du *Courrier français*, du *Constitutionnel*, du *Commerce*, de la *Tribune des départements*, il fonda bientôt, afin de rendre à sa cause des services encore plus efficaces, un recueil mensuel intitulé la *Revue des colonies* (1834). Il eut, vers cette époque, de violentes discussions et se battit deux fois en duel, avec un colon de la Martinique, et avec M. Cicéron, avocat à Saint-Pierre (Martinique). Un écrit de Bissette, les *Observations sur les projets de lois coloniales présentés à la Chambre des députés* (1832), attira sur ses idées l'attention du Parlement; Bissette fut entendu dans ses observations à la Chambre des pairs et au Palais-Bourbon, par les commissions spéciales chargées de préparer les lois coloniales. Son zèle et son activité lui avaient concilié de vives sympathies, lorsque de graves dissentiments, suivis de polémiques acriques entre lui et M. Victor Schœlcher, contre qui il lança (1840-1844) une *Réfutation* des plus mordantes, vinrent diminuer le nombre de ses partisans. Quand la révolution de Février 1848 eut fait de M. Schœlcher le sous-secrétaire d'Etat du ministère de la Marine, et le président de la commission qui elabora le décret du 27 avril sur l'abolition de l'esclavage, Bissette, fort député, résolut de se tenir à l'écart du mouvement et de rompre en visière à la démocratie. Il avait été élu, le 9 août 1848, représentant de la Martinique à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 3, par 19,850 voix (20,698 votants); l'invalidation de son élection, prononcée le 17 octobre 1848, et son remplacement par le membre suppléant Mazulime, achevèrent de l'exaspérer. Lorsqu'il entra à l'Assemblée législative, après avoir été élu représentant de la même colonie le 3 juin 1849, par 16,527 voix (17,328 votants et 29,841 inscrits), ce fut pour siéger à droite, et pour voter constamment avec les partis hostiles à la République. Chevalier de la Légion d'honneur, du 9 mars 1851, il ne protesta point contre le coup d'Etat de décembre, mais il rentra, à cette époque, dans la vie privée.

**BISSEUIL** (EUGÈNE-AIMÉ), député de 1881 à 1885, né à Lajard (Charente-Inférieure), le 23 avril 1833, avait été avoué dans ce département. Conseiller général pour le canton de Saint-Pierre d'Oléron, il fut élu, le 21 août 1881, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Saintes, comme candidat républicain, par 6,686 voix (12,744 votants, 15,768 inscrits), contre 5,994 à M. d'Aussy,

conservateur monarchiste: précédemment, aux élections de 1877, il avait échoué contre M. Eschassériaux père.

Il siégea à la gauche modérée et vota avec la majorité opportuniste, pour les cabinets Gambetta et Ferry, pour les crédits au Tonkin, pour le maintien du Concordat et contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Charente-Inférieure, il fut battu au scrutin de ballottage et n'obtint que 61,797 voix. Le moins favorisé de la liste conservatrice, M. Vast-Vimeux, fut élu avec 62,157 suffrages.

**BISSY** (JACQUES-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Mayenne (Mayenne), le 4 septembre 1756, mort à Mayenne, le 13 avril 1831, exerça d'abord la profession d'avocat dans sa ville natale, puis de juge au même tribunal, et fut élu, le 27 août 1791, député de la Mayenne à l'Assemblée législative, par 204 voix sur 336 votants. Le même département l'envoya, le 3 septembre 1792, siéger à la Convention, par 331 voix sur 407 votants. Dans le procès de Louis XVI, il répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je vote pour la mort mais avec sursis jusqu'au moment où les puissances étrangères voudraient envahir le territoire de la République. Et dans le cas où elles feraient la paix, je vote pour qu'on examine alors s'il n'y a pas lieu de commuer la peine. Mon opinion est indivisible. » Élu par la Mayenne, le 21 vendémiaire an IV, député au Conseil des Cinq-Cents par 51 voix, et réélu, le 25 germinal an VI, il se montra assez ardent contre les royalistes, demanda qu'on protégât les patriotes « toujours en butte à leurs poignards », et fit voter un décret favorable aux coupables qui dénoncèrent leurs complices. Il adhéra néanmoins au coup d'État de brumaire, et fut nommé, le 9 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel d'Angers; il occupa ce poste jusqu'en 1818.

**BITOUZET DE LIGNÈRES** (JEAN-CHARLES), député au Conseil des Cinq-Cents et membre du Tribunal, né à Bricquebec (Manche) à une date inconnue, mort à Paris, le 15 octobre 1813, était avocat. Il fut, le 25 germinal an VI, élu député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, où son rôle fut modeste. Ses dispositions favorables au coup d'État de brumaire an VIII, le firent nommer, le 4 nivôse, membre du Tribunal: il ne s'y distingua pas davantage.

**BIVAUD** (THÉODORE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Petit-Mars (Loire-Inférieure), le 24 janvier 1775, mort à une date inconnue, était avoué à Châteaubriant et devint, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre dite des Cent-Jours pour l'arrondissement de Châteaubriant, par 9 voix sur 17 votants, contre 8 à M. Lesage. Il ne prit pas la parole dans l'Assemblée et se retira de la vie politique après la session.

**BIXIO** (JACQUES-ALEXANDRE) représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, et ministre, né en Italie, à Chiavari (alors département des Apennins), le 20 novembre 1808, mort à Paris, le 16 décembre 1865, fut envoyé en France de bonne heure et fit ses études au collège Sainte-Barbe. Il étudia ensuite la médecine et fut reçu docteur; mais il n'exerça point et se livra à des publications scientifiques et littéraires.

Doté d'une grande activité et possédant à un haut degré l'esprit des affaires, il commença par participer avec Buloz, à la création de la *Revue des Deux Mondes*, fonda, en 1837, avec M. Barral, le *Journal d'agriculture pratique*, auquel tous deux, depuis, ont continué de collaborer. En 1844, il reprit, avec M. Ysabeau, la direction de la *Maison rustique au XIX<sup>e</sup> siècle*, puis publia l'*Almanach du jardinier*, l'*Almanach du cultivateur*, l'*Annuaire de l'horticulteur*, etc.

Comme presque toute la jeune génération d'alors, Bixio avait adopté les opinions libérales; il avait été affilié au *carbonarisme* et était lié avec les chefs principaux de l'opposition, plus particulièrement avec la rédaction du *National*. Au moment de la révolution de 1848 il présidait le comité électoral du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris; le 23 février, défenseur de l'ordre, il se porta à la tête de 200 hommes contre les barricades de la rue Saint-Jacques; après l'abdication de Louis-Philippe, il se prononça pour la régence, et fut même chargé, a-t-on dit, par les membres les plus modérés du gouvernement provisoire, d'aller retirer de l'imprimerie royale la proclamation de la République destinée au *Moniteur*. Mais, lorsque les événements se furent précipités, Bixio accepta les fonctions de chef du cabinet du gouvernement nouveau; puis, l'Italie s'étant soulevée contre l'Autriche, il fut envoyé, en qualité de « chargé d'affaires de la République » près la cour de Sardaigne. Il y était encore lorsque le département du Doubs le nomma par 22,849 voix (67,322 votants, 78,670 inscrits), représentant à l'Assemblée constituante. A la nouvelle de la tentative du 15 mai, il envoya au ministre des affaires étrangères une protestation contre les promoteurs de l'envahissement de l'Assemblée, et, prévoyant d'autres événements, sollicita son rappel. Le désir de Bixio ne fut exaucé que dans les premiers jours de juin.

De retour à Paris, il siégea à l'Assemblée dans les rangs de la gauche modérée, prit part avec les députés partisans de Cavaignac à la répression de l'insurrection de juin, qu'il combattit les armes à la main. Il se trouvait auprès du général Bedeau, lorsque cet officier fut blessé rue Saint-Jacques et obligé de s'éloigner. Bixio ramena alors à l'attaque les troupes, fort ébranlées par la résistance opiniâtre des défenseurs de la barricade, et à son tour fut frappé d'une balle qui lui traversa la poitrine. La blessure étant moins grave qu'on ne l'avait cru d'abord, Bixio reprit bientôt sa place à l'Assemblée, qui le nomma son vice-président, et le confirma cinq fois de suite dans cette fonction. Bixio vota à la Constituante: le 26 août 1848, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; le 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort; le 25 septembre, contre l'impôt progressif; le 7 octobre, contre l'amendement Grévy; le 21 octobre, pour l'abolition du remplacement militaire (amendement Deville); le 2 novembre, contre le droit au travail; le 25 novembre, pour l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac; le 28 décembre, contre la réduction de l'impôt du sel; le 12 janvier 1849, pour la proposition Rateau; le 16 avril, pour le crédit de 1.200.000 fr. (expédition de Rome); le 2 mai, pour l'amnistie des transportés.

Dans le premier cabinet formé par L.-N. Bonaparte, après son avènement à la présidence de la République, Bixio avait accepté le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce (20 décembre 1848); il le déposa huit jours après, et